



## Contrat Pommes-Poires novembre 2023 – mars 2024

Entre la **maison Gaillard - production fruitière**  
110 route royale 78580 Les Alluets-le-roi et,  
**les adhérents de l'AMAP En Seine, brin d'Orge I**  
47, avenue du 18 avril 91200 Athis-Mons

La maison Gaillard est une exploitation située à Alluets-le-roi dans les Yvelines. Y sont mis en valeur une vingtaine d'hectares, exclusivement destinés aux productions fruitières traditionnelles de la région : poires, pommes, framboises, fraises, cerises, prunes, etc. Les cultures sont certifiées AB, à l'exception des fraisiers qui, étant cultivés sur terreau, ne peuvent l'être. Cette culture est cependant effectuée également sans utilisation de pesticides.

### OBJET DU CONTRAT

- L'objet de ce contrat est un abonnement, à **5 livraisons de paniers de pommes et de poires**. La composition exacte de chaque panier sera décidée par la maison Gaillard selon la production.
- Deux formats de paniers de pommes-poire sont proposés (le panier et le demi-panier). Cf. composition et tarif dans le tableau ci-après.
- Sauf contrordre, les paniers sont à venir chercher **le jeudi soir** au local en face de la poste (13 place du maréchal Leclerc) **de 19h45 à 20h30**, aux dates suivantes **9 novembre, 7 décembre 2023 et 11 janvier, 1er février et 7 mars 2023**.
- En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique, réunissant les adhérents et l'agriculteur partenaire.

### ENGAGEMENTS DU PRODUCTEUR

- Livrer des produits bio de qualité et frais de son exploitation.  
**La récolte de pommes étant très faible à cause d'une alternance provoquée par la sécheresse de 2022, les paniers seront constitués des pommes de la Maison Gaillard puis de pommes bio achetées à la Coopérative Bio d'Île-de-France.**
- Être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures et accueillir les adhérents à sa ferme au moins une fois pendant la saison d'engagement,
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

### ENGAGEMENTS DE L'ADHÉRENT

- S'engager pour toute la durée du contrat et pré-financer la production.
- Venir chercher son panier à la date prévue de livraison (les adhérents sont responsables de leur panier ; en cas d'absence ils peuvent le faire prendre par une autre personne). Aucune compensation n'est possible en cas d'oubli.
- Aider au fonctionnement de l'AMAP, notamment en participant à la distribution des produits.
- Être compréhensif vis-à-vis des possibles aléas climatiques et autres imprévus inhérents à l'activité agricole.

### SOUSCRIPTION ET PAIEMENT

- Le paiement s'effectue au moment de la souscription par 1, 2 ou 3 chèques (au choix) d'un montant égal à l'ordre de « Maison Gaillard ». Ces chèques seront remis au producteur lors de la première, troisième et cinquième livraisons.

Je, soussigné(e) membre adhérent de l'association «AMAP En Seine Brin d'Orge » à jour de ma cotisation 2023/2024

Nom : ..... N° adhérent : .....

Adresse.....

Courriel..... Tél.....

Souscrits à un contrat «pommes-poire», selon le tableau ci-après et joins à ce contrat le paiement correspondant :

| Désignation et description  |   | Prix unitaire | Montant total pour la saison | Quantité souscrite              | S/TOTAL |
|---|---|---------------|------------------------------|---------------------------------|---------|
| <b>PANIER</b>   | - 4 premières distributions :10 kg pommes-poire (7 kg de 2 variétés de pommes et 3 kg de poires)        | 42 €          | 199,20 €                     | .....                           | ..... € |
|   | - Dernière distribution : 8 kg de 2 variétés de pommes  | 31,20 €       |                              |                                 |         |
| <b>DEMI-PANIER</b>  | - 4 premières distributions : 5 kg pommes-poire (3,5 kg de 2 variétés de pommes et 1,5 kg de poires)    | 21 €          | 99,60 €                      | .....                           | ..... € |
|   | - Dernière distribution : 4 kg de 2 variétés de pommes  | 15,60€        |                              |                                 |         |
| Le total peut être versé sous la forme de 1, 2 ou 3 chèques de même montant et libellés à l'ordre de « Maison Gaillard ». Indiquez ci-dessous votre choix et le montant de chaque chèque. |   |               |                              | <b>TOTAL</b>                    | ..... € |
| <b>Nombre de chèques</b>  | <input type="checkbox"/> 1 chèque <input type="checkbox"/> 2 chèques <input type="checkbox"/> 3 chèques |               |                              | <b>Montant de chaque chèque</b> | ..... € |

Fait à Juvisy sur Orge le

Signature de l'adhérent

Signature du producteur